

# ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

**Modifications au règlement sur  
l'immatriculation des véhicules routiers**

**Société de l'assurance automobile du Québec**

**Août 2021**



## **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a entrepris un vaste plan de transformation afin de bonifier ses services d'affaires avec ses clients et ses partenaires. L'ensemble de ses processus d'affaires a été revu, ce qui a pour conséquence de changer certaines façons de faire pour les clients et les partenaires.

Les changements concernent principalement les services d'immatriculation des véhicules dont certains impliquent des modifications au Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers. Parmi ceux-ci, l'élimination de la vignette de contrôle du nombre d'essieux ainsi que le transfert de plaque d'immatriculation entre acheteurs et l'introduction de la plaque provisoire, uniquement lors d'une demande d'une nouvelle plaque, ont des impacts pour les entreprises.

Les changements proposés visent notamment à améliorer les services et régler des problématiques pour les clients de la SAAQ. L'élimination de la vignette de contrôle permettra à l'industrie du camionnage de dégager des économies estimées à 130 k\$ annuellement se traduisant par un gain d'efficacité. Le transfert de plaque n'engendre aucun coût ou d'économie pour les entreprises, alors que la plaque provisoire pourrait engendrer des coûts annuels allant jusqu'à 3,14 M\$.

Or il est peu plausible que ces coûts soient engendrés dans leur totalité puisque les entreprises pourront réutiliser la plaque qui est déjà apposée au véhicule. Ce service leur évitera de devoir installer une plaque provisoire en attendant de recevoir une plaque métallique. Il est toutefois impossible d'estimer le nombre d'entreprises qui se prévaudront de ce service, ce pourquoi, ce scénario de coût a été privilégié dans la présente analyse.

Ultimement, les changements ne requièrent pas d'adaptation spécifique et n'auront pas d'impact sur l'emploi.

Enfin, une stratégie de gestion du changement et de communication sera élaborée afin d'informer l'ensemble des partenaires.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>DÉFINITION DU PROBLÈME</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>PROPOSITION DU PROJET</b> .....	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES</b> .....	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>ÉVALUATION DES IMPACTS</b> .....	<b>9</b>
4.1	DESCRIPTION DES SECTEURS TOUCHÉS .....	9
4.2	COÛTS POUR LES ENTREPRISES .....	9
4.3	GAINS D'EFFICIENCE POUR LES ENTREPRISES .....	<del>1112</del>
4.4	SYNTHÈSE DES COÛTS ET DES GAINS D'EFFICIENCE .....	<del>1213</del>
4.5	HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ESTIMATION DES COÛTS ET DES .....	<del>1213</del>
4.6	CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR LES HYPOTHÈSES DE CALCUL .....	<del>1314</del>
4.7	AUTRES AVANTAGES, BÉNÉFICES ET INCONVÉNIENTS DE LA SOLUTION .....	<del>1314</del>
<b>5</b>	<b>APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI</b> .....	<del>1415</del>
<b>6</b>	<b>PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)</b> .....	<del>1516</del>
<b>7</b>	<b>COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES</b> .....	<del>1516</del>
<b>8</b>	<b>COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES</b> .....	<del>1516</del>
<b>9</b>	<b>FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION</b> .....	<del>1516</del>
<b>10</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<del>1516</del>
<b>11</b>	<b>MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<del>1617</del>
<b>12</b>	<b>PERSONNE-RESSOURCE</b> .....	<del>1617</del>
<b>13</b>	<b>ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<del>1718</del>

## 1 DÉFINITION DU PROBLÈME

La SAAQ a entrepris un vaste plan de transformation afin de bonifier ses services d'affaires avec ses clients et ses partenaires. La modernisation des ressources informationnelles de la SAAQ fait suite à son souhait de poursuivre l'amélioration de sa performance, ce qui lui permettra, à terme, de réaliser non seulement des gains d'efficacité, mais également d'améliorer davantage la performance de sa prestation de services. La SAAQ pourra ainsi mieux répondre aux besoins de la clientèle, en misant notamment sur une offre accrue de services en ligne.

Pour ce faire, la SAAQ a revu l'ensemble de ses processus d'affaires où l'immatriculation des véhicules est principalement touchée. La révision ne remet pas en question les fondements rattachés à l'immatriculation des véhicules, mais elle a pour conséquence de changer certaines façons de faire pour les clients et les partenaires.

Afin d'en permettre la mise en œuvre, certaines modifications au règlement sont requises. Les paragraphes suivants décrivent les éléments ainsi que les constats qui leur sont associés.

### *Vignette de contrôle*

La vignette de contrôle est un élément visuel apposé sur la plaque d'immatriculation des véhicules lourds, permettant de préciser certaines particularités d'immatriculation du véhicule, dont le nombre d'essieux.

Toutefois, la vignette n'étant pas toujours apposée par le client, des écarts peuvent être observés entre les informations affichées sur la vignette et dans les systèmes informationnels de la Société.

### *Transfert de la plaque d'immatriculation*

Actuellement, une plaque d'immatriculation est valide tant que ce véhicule et son propriétaire demeurent les mêmes. Ainsi, un propriétaire peut conserver une plaque qui était sur le véhicule cédé et l'apposer sur son nouveau véhicule. Toutefois, lors d'un transfert de propriété, la plaque ne peut être conservée par l'acquéreur et doit être retirée du véhicule. Cette situation occasionne une surconsommation de plaques ainsi qu'une limitation dans l'offre de service du transfert de propriété.

### *Plaque provisoire*

La nouvelle offre de service amène un nouveau type de plaque, soit la plaque provisoire. Cette plaque sera nécessaire seulement dans le cas où le client désire une nouvelle plaque d'immatriculation. Il n'existe actuellement pas un tel document permettant de confirmer le changement de propriétaire au registre de la SAAQ dans un tel contexte.

Par ailleurs, la révision du processus d'affaires de la gestion des plaques d'immatriculation amène la SAAQ à privilégier un modèle d'impartition et d'expédition par la poste plutôt que de gestion interne afin d'éviter les coûts liés à la gestion des inventaires.

## 2 PROPOSITION DU PROJET

La révision des processus d'affaires permet de saisir des opportunités d'améliorations et ainsi d'en bonifier l'expérience client.

Certains changements permettront d'améliorer les services offerts aux clients. Toutefois ceux-ci pourraient occasionner des changements à des façons de faire pour les partenaires et par conséquent, leur engendrer des impacts financiers.

Les améliorations proposées pour chacun des éléments présentés à la section précédente sont les suivantes :

### *Vignette de contrôle*

La révision du processus prévoit l'élimination de la vignette de contrôle du nombre d'essieux puisque l'information qu'elle présente est entièrement disponible dans les systèmes informationnels de la SAAQ est aussi accessible aux agents de la paix. Ainsi les clients n'auront plus à apposer une vignette sur leur plaque d'immatriculation.

### *Transfert de la plaque d'immatriculation*

Afin de bonifier l'expérience client et de diminuer la consommation de plaques, il est prévu que lors d'un transfert d'un véhicule entre particuliers ou entreprises, la plaque d'immatriculation puisse demeurer sur le véhicule et être transférée au nouveau propriétaire. Le transfert de plaque s'appliquera dans le respect des règles d'admissibilité telle la catégorie d'usage du véhicule.

Il est aussi prévu, comme c'est le cas présentement, que le propriétaire puisse conserver sa plaque et l'apposer sur son nouveau véhicule.

### *Plaque provisoire*

La plaque provisoire est un nouveau type de plaque qui permettra à un client d'avoir en sa possession un document officiel et circuler en règle dans l'attente de la réception de sa plaque métallique par la poste, expédiée directement par le fabricant. La plaque provisoire comportera le numéro de la plaque qui sera envoyée par la poste au client et devra être apposée dans la lunette arrière de la voiture du client.

Les commerçants agréments devront imprimer la plaque provisoire pour le client, seulement si la transaction requiert une nouvelle plaque d'immatriculation.

### **3 ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES**

Aucune option non réglementaire n'a été envisagée puisqu'un règlement encadre l'immatriculation des véhicules. Il est donc requis que ces nouveaux concepts d'affaires y soient aussi intégrés.

## 4 ÉVALUATION DES IMPACTS

### 4.1 Description des secteurs touchés

#### 4.1.1 Vignette de contrôle

- a) Secteurs touchés : Entreprises de camionnage
- b) Nombre de véhicules touchés :
  - Nombre de camions et de tracteurs routiers en circulation en 2019 : 157 979<sup>1</sup>;
  - Il s'agit surtout de petites entreprises (5 à 99 employés).
- c) Caractéristiques additionnelles du(des) secteur(s) touché(s) :
  - 56 000 vignettes de contrôle commandées annuellement.

#### 4.1.2 Transfert de la plaque et plaque provisoire

- a) Secteurs touchés : Toutes les entreprises immatriculant des véhicules à leur nom, incluant les entreprises de camionnage
- b) Nombre de transferts de propriété
- c) Nombre de transferts de propriété par les entreprises en 2019 : 667 661<sup>2</sup>
- d) Il s'agit de tout type d'entreprise (petite, moyenne et grande).

### 4.2 Coûts pour les entreprises

Aux fins de la présente analyse, la méthode de calcul utilisée est celle des coûts et des économies en dollars courants.

#### *Vignette de contrôle*

L'élimination de la vignette de contrôle permettra à l'industrie du camionnage de réaliser annuellement un gain d'efficacité estimé à 130 k\$, puisque la gestion et la logistique liées à l'apposition des vignettes lors de l'immatriculation ou d'une modification du nombre d'essieux d'un véhicule ne seront plus nécessaires.

---

<sup>1</sup> [Dossier statistique - Bilan routier 2019 - Accidents, parc automobile, permis de conduire \(gouv.qc.ca\)](#) Tableau 92.

<sup>2</sup> Données internes « Portail d'information de gestion ».

### *Transfert de plaque*

Le transfert de plaque d'immatriculation n'entraîne aucun coût pour les entreprises. Ce nouveau service offre plutôt une nouvelle possibilité à la clientèle en leur permettant de transférer et laisser la plaque d'immatriculation sur le véhicule faisant l'objet du transfert de propriété.

### *Plaque provisoire*

L'utilisation de la plaque provisoire pourrait entraîner des coûts maximums de 3,14 M\$ pour les entreprises. Il s'agit du scénario le plus prudent, qui présume qu'une plaque provisoire serait apposée pour chaque transfert de propriété. En pratique, les entreprises pourraient éviter ces coûts s'ils choisissent la réutilisation de la plaque ou s'ils font affaire avec un commerçant agréé qui pourra se charger d'apposer la plaque provisoire au véhicule.

TABLEAU 1

### **Synthèse des coûts pour les entreprises**

(en millions dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents)
Coûts directs liés à la conformité aux règles		
Vignette de contrôle	0	0
Transfert de plaque	0	0
Plaque provisoire	0	3,14
Coûts liés aux formalités administratives	0	0
Manques à gagner	0	0
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>3,14</b>

### 4.3 Gains d'efficacité pour les entreprises

#### *Vignette de contrôle*

Pour les entreprises de camionnage, il y aura moins de manipulations en lien avec l'apposition de la vignette sur la plaque d'immatriculation et il y aura une réduction du risque d'obtenir une infraction liée au changement du nombre d'essieux.

#### *Transfert de plaque et plaque provisoire*

Étant donné qu'aucune estimation ne peut être formulée quant à l'utilisation des services de transfert et de réutilisation de plaque d'immatriculation, les économies ne peuvent être quantifiées. Toutefois, des avantages se dégagent de ces changements qui sont décrits à la section 4.7. *Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée.*

TABLEAU 2

#### **Gains d'efficacité pour les entreprises**

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Gains d'efficacité pour les entreprises (récurrents)
<b>Gains d'efficacité liés à la conformité aux règles</b>		
Vignette de contrôle	0	0,13
Transfert de plaque	0	0
Plaque provisoire	0	0
<b>Gains d'efficacité liés aux formalités administratives</b>	0	0
<b>TOTAL DES GAINS D'EFFICACITÉ POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0,13</b>

## 4.4 Synthèse des coûts et des gains d'efficience

TABLEAU 3

### Synthèse des coûts et des gains d'efficience pour les entreprises

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts, économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet par année (récurrents)
Total des coûts pour les entreprises	0	3,14
Revenu supplémentaire pour les entreprises	0	0
Participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet		
Total des gains d'efficience pour les entreprises	0	0,13
<b>COÛTS NETS POUR LES ENTREPRISES</b>		<b>3,01</b>

## 4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies

Les estimations ont été effectuées en fonction des nombres de vignettes de contrôle commandées annuellement (56 000) et de transferts de véhicules appartenant à des entreprises (667 661).

Les minutes définies pour la réalisation des tâches d'apposition d'une vignette (5 minutes) ou d'une plaque provisoire (10 minutes) ont été déterminées en simulant les tâches tout en restant conservateur dans le temps évalué.

Le salaire horaire utilisé dans les estimations est de 28,20 \$ et provient du salaire horaire moyen des employés du Québec de 2020 fourni par l'Institut de la statistique du Québec.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> [Rémunération horaire moyenne des employés, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail, 1997-2020, Québec, Ontario et Canada \(quebec.ca\).](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-625-x/2021001/article/00001-eng.htm)

#### 4.6 **Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies**

Cette analyse d'impact réglementaire est préliminaire. Les hypothèses des coûts et des gains d'efficience ont été établies en fonction des informations disponibles. Une consultation se fera au même moment que la prépublication du projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

À la suite des consultations, s'il y a des commentaires nécessitant des modifications, l'analyse d'impact réglementaire sera mise à jour avant que la version finale soit déposée.

#### 4.7 **Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée**

##### *Vignette de contrôle*

En plus de réduire les coûts liés à la manipulation de la vignette par les entreprises de camionnage, l'élimination de la vignette de contrôle permettra de réduire l'empreinte écologique.

L'élimination de la vignette ne présente pas d'inconvénient puisqu'elle consiste à un allègement pour les entreprises et que les renseignements qu'elle présente sont déjà disponibles aux agents de la paix via les systèmes d'information. Une gestion de ce changement sera orchestrée afin de permettre une transition auprès des agents de la paix.

##### *Transfert de plaque*

Le service de transfert de plaque d'immatriculation permettra de réduire l'empreinte écologique en diminuant la consommation de plaques en favorisant la réutilisation des plaques déjà émises.

Ce service permettra aussi de bonifier l'expérience client et de faciliter le service de transfert de propriété.

##### *Plaque provisoire*

Puisque la plaque provisoire est nécessaire seulement lors de la délivrance d'une nouvelle plaque, il est simple pour l'entreprise d'atténuer cet impact en se prévalant du service de transfert de plaque ou en réutilisant une plaque déjà en leur possession.

Par ailleurs, les résultats d'un sondage auprès de la clientèle ont indiqué que la majorité des répondants (80 %) accueillait positivement ce changement.

## 5 APPRÉCIATION DE L'IMPACT ANTICIPÉ SUR L'EMPLOI

### Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi (obligatoire)

<input checked="" type="checkbox"/>	Appréciation <sup>(1)</sup>	Nombre d'emplois touchés
<b>Impact favorable sur l'emploi (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))</b>		
<input type="checkbox"/>		500 et plus
<input type="checkbox"/>		100 à 499
<input type="checkbox"/>		1 à 99
<b>Aucun impact</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>		0
<b>Impact défavorable (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s))</b>		
<input type="checkbox"/>		1 à 99
<input type="checkbox"/>		100 à 499
<input type="checkbox"/>		500 et plus
<b>Analyse et commentaires :</b> Les changements n'auront pas d'impact sur l'emploi.		

(1) Il faut cocher la case correspondante à la situation.

## **6 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)**

Il n'y a pas lieu de prévoir des dispositions spécifiques à cet égard puisque les modifications entraînent une substitution ou un retrait d'opérations, n'engendrant donc aucune exigence supplémentaire.

## **7 COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**

Aucun impact n'est à prévoir à cet égard.

## **8 COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRES**

Considérant que les mesures proposées visent uniquement des modifications à la réglementation encadrant l'immatriculation des véhicules du Québec, aucune disposition particulière n'est nécessaire en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaires.

## **9 FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION**

Les modifications visent à bonifier les services qui sont offerts aux entreprises. Par ailleurs, la révision des services et des processus d'affaires a tenu compte des besoins et des problématiques vécues par cette clientèle.

## **10 CONCLUSION**

Le retrait de la vignette de contrôle des essieux allège les entreprises de camionnage d'une tâche sans valeur ajoutée puisque les renseignements présents sur la vignette sont déjà disponibles dans les systèmes d'information utilisés par les agents de la paix. Ce changement n'apporte que des avantages pour les entreprises de camionnage.

Les processus de transfert de plaque d'immatriculation et de plaque provisoire contribueront à la bonification des services en ligne et en point de service. Ces services bonifiés permettront donc à l'ensemble de la clientèle, incluant les entreprises, d'améliorer leurs relations d'affaires avec la SAAQ.

Dans le cas de la plaque provisoire, en fonction du parcours client emprunté par une entreprise lors d'un transfert de propriété, il se peut qu'elle ne soit pas affectée, par exemple si l'entreprise passe par un commerçant agréé qui installe la plaque provisoire dans le véhicule ou encore si l'entreprise réutilise une plaque métallique.

## **11 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Une campagne de publicité est prévue afin d'annoncer les changements aux clients ciblés par ceux-ci.

Une stratégie de gestion du changement et de communication sera élaborée afin d'informer l'ensemble des partenaires tels le ministère des Transports du Québec, les corps policiers, les autres administrations nord-américaines.

## **12 PERSONNE-RESSOURCE**

### **Madame Renée Delisle**

Directrice de l'évolution du cadre normatif et des partenariats d'affaires

Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, bureau C-4-31

Québec (Québec) G1K 8J6

[renee.delisle2@saaq.gouv.qc.ca](mailto:renee.delisle2@saaq.gouv.qc.ca)

## 13 ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

Le responsable de l'élaboration de l'AIR transmet celle-ci au représentant de la conformité des AIR qui doit cocher toutes les cases de la grille, ci-après, portant sur les éléments de vérification de la conformité de l'analyse d'impact réglementaire.

Réalisée tôt en amont, cette vérification de conformité facilite le cheminement du dossier au Conseil des ministres conformément aux exigences<sup>4</sup> de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente.

<b>1</b>	<b>Responsable de la conformité des AIR</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	<b>Sommaire exécutif</b>	Oui	Non
	Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire exécutif?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	<b>Définition du problème</b>	Oui	Non
	Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	<b>Proposition du projet</b>	Oui	Non
	Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	<b>Analyse des options non réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	<b>Évaluations des impacts</b>		
<b>6.1</b>	<b>Description des secteurs touchés</b>	Oui	Non
	Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2</b>	<b>Coûts pour les entreprises</b>		
<b>6.2.1</b>	<b>Coûts directs liés à la conformité aux règles</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>5</sup> directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.2</b>	<b>Coûts liés aux formalités administratives</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>2</sup> liés aux formalités administratives ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.3</b>	<b>Manques à gagner</b>	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>2</sup> associés aux manques à gagner ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.2.4</b>	<b>Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts <sup>2</sup> pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.3</b>	<b>Économies pour les entreprises (obligatoire)</b>	Oui	Non

4. Pour plus de détail sur le contenu de chacune des sections de l'AIR, il faut consulter le guide de l'AIR.

5. S'il n'y a aucun coût ni d'économie, l'estimation est considérée 0 \$.

	Est-ce que le tableau sur les économies <sup>2</sup> pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.4</b>	<b>Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse sur les coûts et les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.5</b>	<b>Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.6</b>	<b>Élimination des termes imprécis dans les sections portant sur les coûts et les économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que les termes imprécis tels que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminés?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.7</b>	<b>Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement</b>	Oui	Non
	Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Au préalable : <input type="checkbox"/> (cocher)</p> <p>Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input checked="" type="checkbox"/> (cocher)</p>		
<b>6.8</b>	<b>Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b>	<b>Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi</b>	Oui	Non
	Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi cochée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b>	<b>Petites et moyennes entreprises (PME)</b>	Oui	Non
	Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou dans le cas contraire est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>9</b>	<b>Compétitivité des entreprises</b>	Oui	Non
	Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec des principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>10</b>	<b>Coopération et harmonisation réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11</b>	<b>Fondements et principes de bonne réglementation</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse fait ressortir dans quelle mesure les règles ont été formulées en respectant les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	<b>Mesures d'accompagnement</b>	Oui	Non
	Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-ce qu'il est indiqué clairement qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement prévues?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>